

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



UNIVERSITE GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES
DE LA SANTE



**CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE
POUR LA PREVENTION ET LE CONTROLE DES MALADIES
TRANSMISSIBLES DE L'UNIVERSITE GAMAL ABDEL NASSER DE
CONAKRY (CEA-PCMT/UGANC)**



Passation de Marchés de fourniture, livraison et mise en service d'un système d'énergie photovoltaïque du Projet CEA-PCMT/UGANC, Conakry par consultation fournisseurs

DEMANDE DE PRIX

Fourniture, installation et mise en service d'un système d'énergie photovoltaïque ondulé pour les équipements des bâtiments de l'UGP, Salles de Classes et le Guest House dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles du Projet CEA-PCMT/UGANC. Conakry, Rep. de Guinée.

Reference: N° 3.2.3FI14/SE_PHT V/CEA-PCMT/04-24

Financement IDA : DON N° D444-GN & CREDIT N° 6392-GN.

Avril 2024



I - CONTEXTE :

Le projet des Centres d'Excellences en Afrique pour l'Impact sur le Développement (ACE Impact), initié par la Banque Mondiale, vise à accroître la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement universitaire dans les universités sélectionnées à travers une spécialisation et une collaboration régionale.

Dans ce cadre, le Centre d'Excellence Africain de la Faculté des Sciences et Techniques de la Santé (FSTS) de l'UGANC vise à promouvoir la spécialisation régionale dans le domaine de la Prévention et le Contrôle des Maladies Transmissibles et satisfaire la demande du marché du travail en termes de compétences dans la Prévention et le Contrôle des Maladies Transmissibles en République de Guinée (CEA-PCMT UGANC Guinée) et dans l'espace CEDEAO en Afrique de l'Ouest.

Le CEA-PCMT UGANC financé par la Banque Mondiale et le Gouvernement guinéen est un projet de cinq ans (2019 – 2023) avec extension (2023-2025) qui s'articule autour de quatre axes stratégiques, à savoir :

- 1) le renforcement de la capacité du centre à dispenser une formation régionale de haute qualité qui répond au défi de la prévention et du contrôle des maladies transmissibles, conduisant à des Masters et un PhD en Santé public, de la formation professionnelle en cours d'emploi ;
- 2) le renforcement de la capacité du centre à conduire la recherche appliquée qui répondent au défi régional de la prévention et du contrôle des maladies transmissibles,
- 3) construire et renforcer des partenariats universitaires et sectoriels régionaux et internationaux pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche dans la région,
- 4) implanter une bonne gouvernance ainsi qu'une bonne gestion pour améliorer le suivi/évaluation, l'administration, la gestion fiduciaire, la transparence, la capacité à gérer des revenus et la mise en œuvre du centre.

II - OBJECTIF :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Centre d'Excellence d'Afrique pour la Prévention et Contrôle des Maladies Transmissibles, dans l'exécution de son plan de Passation de Marchés exercice 2024, il est inscrit dans son volet renforcement des capacités opérationnelle du CEA-PCMT, ligne 3.2.3F114/CEA-PCMT/24, l'acquisition d'un système d'énergie photovoltaïque pour alimenter les équipements des bâtiments de l'UGP, Salles de Classes et le Guest House en courant ondulé, parfois en cas d'absence du courant de secteur EDG, prendre le relais de servir en courant back up.

Ainsi, par la méthode de consultation fournisseurs potentiels de nature spécialisés en la matière , le Projet CEA-PCMT/FSTS/UGANC envisage de procéder à cette acquisition intitulée :

« Demande de Cotation : Fourniture, installation et mise en service d'un système d'énergie photovoltaïque pour les équipements des bâtiments de l'UGP, Salles de Classes et le Guest House dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles du Projet CEA-PCMT/UGANC. Conakry, Rep. de Guinée.

Ref : N° 3.2.3F114/SE_PHT V/CEA-PCMT/04-24 »

Table des Matières

Section I – Instructions aux fournisseurs

A. Introduction	3
1. Dispositions générales.....	3
B. Le Dossier de Demande de Cotations	3
2. Contenu du Dossier	3
C. Préparation des cotations	3
3. Langue de l'offre.....	3
4. Documents constitutifs de l'offre.....	3
5. Cotation	4
6. Monnaies de l'offre.....	4
7. Délai de validité des cotations	4
D. Dépôt des cotations	4
8. Cachetage et marquage des offres.....	4
9. Date et heure limite de dépôt des offres	4
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	4
10. Ouverture des plis par l'Agence	4
11. Evaluation et Comparaison des offres.....	4
F. Attribution du marché	5
12. Attribution du marché	5
13. Notification de l'attribution du marché	5
14. Signature de la lettre de marché.....	5
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	5
Section II – Modèles d'annexes	7
1. Lettre de Cotation	
2. Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)	
3. Lettre de Marché	
4. Description technique des fournitures (à remplir par l'Acheteur)	
5. Tableau comparatif des Cotations (à remplir par l'Acheteur)	

III – INSTRUCTION AUX FOURNISSEURS

Section I - Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Acheteur. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés Ci-après :
- (a) Les présentes instructions aux Soumissionnaires;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) et la description technique des fournitures (spécifications techniques des fournitures);
 - (c) Modèle de lettre de cotation
 - (d) Modèle de lettre de marché
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. **Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés en Français.
4. **Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis:
- (a) La lettre de cotation, datée et signée
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
 - (b) le projet de lettre de marché, rempli, daté et paraphé

Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché sign

- 5. Cotation**
- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix : hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD)
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotation , en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
- 6. Monnaies de l'offre**
- 6.1 Les prix seront libellés en GNF.
- 6.2 Les droits d'enregistrement et de timbre sur la partie financée par l'Etat (Gratis) à la Direction Générale des Impôts.
- 6.3 La Patente Proportionnelle, au taux de 1,5% du montant du marché Hors Taxes du marché à payer à la Direction Générale des Impôts.
- 6.4 Redevance de régulation, au taux de 0,60 % du montant Hors Taxes du marché à l'ARMP
- 6.5 Les frais d'immatriculation du contrat fixés à 0,3% du montant Hors Taxes du marché à la DGCMP
- 7. Délai de validité des cotations**
- 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation.

D. Dépôt des cotations

- 8. Cachetage et marquage des offres**
- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les deux (2) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
- 9. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquée dans la lettre de Demande de Cotation.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 10. Ouverture des plis par l'Agence**
- 10.1 L'Acheteur ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 11. Évaluation et Comparaison des offres**
- 12.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ; la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations

F. Attribution du marché

- 12. Attribution du marché** 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.
- 13. Notification de l'attribution du marché** 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
- 14. Signature de la lettre de marché** 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses** 15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs agents (qu'ils soient déclarés ou non), aux sous-traitants, aux prestataires de services ou à leurs fournisseurs, ainsi qu'aux personnels des ces entités, d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces contrats financés par la Banque, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En vertu de ce principe, la Banque :
- a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
 - i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité;
 - ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;
 - iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités;
 - iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.
 - v) se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de

L'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

- (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que prévu au paragraphe (e) ci-dessous.
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché, ou tout membre de son personnel, de ses représentants ou de ses fournisseurs, entrepreneurs, ou sous-traitants (et/ou de leurs employés), est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;
- c) déclarera la passation du marché non conforme et annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire des produits du prêt s'est livré à la corruption, à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation ou l'exécution du marché en question sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'information de la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;
- d) sanctionnera à tout moment une entreprise ou un individu, en application des procédures de sanctions de la Banque, y compris en déclarant publiquement cette entreprise ou cet individu exclu indéfiniment ou pour une période déterminée : i) de toute attribution de marché financé par la Banque ; et ii) de la possibilité d'être retenu comme sous-traitant, consultant, fournisseur, ou prestataire de service au profit d'une entreprise par ailleurs susceptible de se voir attribuer un contrat financé par la Banque ; et
- e) exigera que le dossier d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants représentants, personnel, consultants, prestataires de services ou fournisseurs qu'ils autorisent la Banque à examiner tous les comptes pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la soumission des offres et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification des auditeurs désignés par la Banque.

IV – LETTRE DE COTATION :

Section II – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotation

Date:/...../2024 Demande de Cotations N^o: _____

A Monsieur le Représentant légal du Projet CEA-PCMT/UGANC

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, offrons de fournir, installer et mettre en service *[description des fournitures et services]* conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[120 jours]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS A LIVRER, INSTALLER ET MISE EN SERVICE
LOT 02 : BATIMENT UNITE DE GESTION DES PROJETS – CAPACITE 10 KVA**



**FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE SYSTÈME DE COURANT
PHOTOVOLTAÏQUE**

**Centre d'Excellence pour la Prévention et Contrôle des Maladies Transmissibles de l'Université
Gamal Abdel Nasser de Conakry (CEA-PCMT/UGANC)**

Mise à jour : 25/02/2024

BÂTIMENT UNITE DE GESTION

LOT 02	BATIMENT UNITE DE GESTION DE PROJETS			CAPACITE 10KVA			
N°	ARTICLES	CARACTERISTIQUES	UNITE	QTITE	PRIX UNIT.	PRIX TOTAL HT	OBSERVATION
1	ONDULEUR	10KVA HYBRIDE , 24/48, REGULATEUR INCORPORE	UNITE	1			
2	PANNEAUX SOLAIRES	PUISSANCE 300WATT, 12VOLTS	UNITE	8			
3	BATTERIES D'ACCUMULATION	BATTERIES DE TYPE GELE OU CHARBON, 12/24V, 200A/H	UNITE	12			
4	INVERSEUR AUTOMATIQUE	INVERTER 50HZ, 50A, 220VCA, MODE AUTO, TEMOIN LED	UNITE	1			
5	SUPPORT BATTERIE	DISPOSITIF A 4 ETAGERES DE RANGEMENT BATTERIE	ENS	1			
6	CABLE	CABLE D'ALIMENTATION SOUPLE Φ 3x6mm ²	ML	15			
7	CABLE	CABLE DE LIAISON SOUPLE Φ 35mm ²	ML	50			
	CABLE	CABLE D'ALIMENTATION SOUPLE Φ 10 mm ²	ML	100			
8	COCHE	COCHE N°35 mm ²	UNITE	50			
9	COCHE	COCHE N°10 mm ²	UNITE	15			
10	COFFRET ELECTRIQUE	COFFRET DE 36 DEPARTS	UNITE	1			
11	DISJONCTEUR	DPN 2P 20A	UNITE	4			
12	DISJONCTEUR	DPN 2P 25A 300mA	UNITE	2			
13	PARATONER	PARAFOUDRE TYPE II, 25KA	UNITE	2			
14	ACCESSOIRES	ACCESSOIRES DE RACCORDEMENTS	ENS.	1			
		TOTAL GNF					-
		REMISE COMMERCIALE ACCORDEE			%		
		MONTANT TOTAL HT EN GNF					

VI- Critères Complémentaires exigés

VI	Désignation des Items	Offres (documents à fournir)
VI-1	Origine des équipements du système photovoltaïque	<i>Joindre le document de Partenariat avec la maison d'origine</i>
VI-2	Fourniture, livraison, installation, mise en service chez CEA-PCMT Conakry.	<i>Lettre d'engagement à joindre.</i>
VI-3	Délai de livraison en 15 jours ouvrables au maximum	<i>Lettre d'engagement sur le délai de livraison à joindre</i>
VI-4	Période d'essai et Test de fonctionnement sur trois (03) mois	<i>Lettre de garantie à joindre</i>
VI-5	Offre sur la Garantie contre vice de fabrication sur 12 mois. Retour des équipements non-conformes, au-delà du délai d'une semaine, application des pénalités.	<i>Lettre d'engagement à joindre</i>
VI-6	Offre sur le Service Après-Vente (SAV) pour le maintien en bon état de fonctionnement durant la période de garantie	<i>Lettre d'engagement pour toute la durée de la Garantie à joindre</i>

VII – LETTRE DE MARCHE :

Aux termes de la consultation No.....Intervenue le jour.....De.....20...

Entre :

Le Projet CEA-PCMT/UGANC (Ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et *[nom et adresse complète du Fournisseur]* (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part :

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, *[les matériel informatiques]* et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à *[prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :

- (a) Le Bordereau Descriptif Quantitatif *[et le Calendrier de livraison si nécessaire]* et ;
- (b) La Description Technique des Fournitures.

2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.

3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :

Le client s'acquittera de 95% des sommes dues au titre du présent contrat à la livraison des fournitures suivant présentation du procès-verbal de réception et des Bons de livraison et 5% au terme de la période de garantie (12 mois) sur présentation de la facture correspondante.

4. Le délai de livraison est de Jours (ou Mois)

5. Les pénalités de retard sont de **0,5% du Montant du Marché par semaine**. Le montant maximum des pénalités de retard est **10%** du Montant du Marché final.

6. Le personnel de l'Acheteur et les Fournisseurs s'engagent à observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses (*conformément à la clause 1.16 des Directives de la Banque Mondiale pour la passation des marchés de fournitures de janvier 2011*).

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _le ____ (pour l'Acheteur) CEA-PCMT/UGANC
Le Représentant légal Pr Alexandre DELAMOU

Signé, Fait à _le ____ (pour l'Acheteur) le RECTEUR DE L'UGANC
Le Représentant légal Dr Alpha Kabinet KEÏTA

Signé, Fait à _le ____ (pour le Fournisseurs)

VIII – ACTE D'ENGAGEMENT :

[Le Soumissionnaire sélectionné remplit l'Acte d'Engagement conformément aux indications en italiques]

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le [date]jour de [mois] de[année]

ENTRE

(1) *[insérer le nom légal complet de l'Acheteur]* de *[insérer l'adresse complète de l'Acheteur]* (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et

(2) *[insérer le nom légal complet du Fournisseur]* de *[insérer l'adresse complète du Fournisseur]* (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir *[insérer une brève description des Fournitures et des Services connexes]* et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant égal à *[insérer le Prix du Marché exprimé dans la (les) monnaie(s) de règlement du Marché]* (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.

- a) la Notification d'attribution du Marché adressée au Fournisseur par l'Acheteur ;
- b) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Fournisseur ;
- c) le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- d) le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- e) la Liste des Fournitures, le Calendrier de livraison, et les Spécification techniques ; et
- f) *[Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire(s) éventuels]* _____

3. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer les Fournitures et de rendre les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

4. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois de *[insérer le nom du pays dont la législation est applicable au Marché]*, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Signé par Pr ALEXANDRE DELAMOU – DIRECTEUR CEA-PCMT/UGANC (pour l'acheteur)

Signé par Dr ALPHA KANINET KEITA – RECTEUR DE L'UNIVERSITE GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY (pour l'Acheteur)

Signé par *[insérer el nom et le titre de la personne habilitée à signer]* (pour le Fournisseur)

